

République Française Département de l'Oise Arrondissement de Senlis Ville de Creil Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

ID: 060-216001743-20250630-AR_2025_278-AR

Arrêté du Maire n°SGA-AR-2025-278

Délégation de fonctions à une conseillère municipale déléguée Madame Halimatou SAKHO Célébration de mariage, le 15 juillet 2025

La Maire de Creil.

Visas :

- Vu les articles L2122-18 et L2122-20 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'absence le mardi 15 juillet 2025, à 14 heures, de Madame la Maire Sophie DHOURY-LEHNER, de Mesdames DÖNDÜ, FAZAL, SAVAS, LAMBRE, MOUSSATEN, Adjointes au Maire, et de Messieurs VILLEMAIN, BROCHOT, BOUKHACHBA, AKABLI, DEME, LEMAIRE, Adjoints au Maire,

Considérant :

La nécessité de procéder à la célébration du mariage prévu le mardi 15 juillet 2025, à 14 heures.

Arrête :

Article 1^{er} : Il est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Madame Halimatou SAKHO, conseillère municipale déléguée, la célébration du mariage prévu le mardi 15 juillet 2025, à 14 heures, en qualité d'officier d'état civil.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressée, transmise à Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal Judicaire de Senlis et publiée par voie électronique sur le site internet de la Ville de Creil.

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens sis-14 rue Lemerchier – 80011 Amiens cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 19 juin 2025

Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil

Vice-Présidente de l'ACSO Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : 30 juin 2025

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 30 juin 2025

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 30 juin 2025